Fédération Française
De Pétanque et Jeu Provençal
Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST

COMITE DES VOSGES
9, rue d'Ambrail – 88000 EPINAL

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE du 24 novembre 2018

Ouverture de la réunion à 14 h 30 par le Président du CD 88, M. Joël BLAISE en présence de tous les membres du comité, à l'exception de Mmes Sylvie PETITNICOLAS, Delphine GALMICHE et Mrs Allan ABDELFADI et Yannick MERY absents et excusés.

Mylène SIMONKLEIN vice présidente a adressé une lettre de démission au comité, pour des raisons familiales. Démission acceptée.

M. BLAISE Demande une minute de silence à l'attention des joueurs disparus depuis notre dernière assemblée générale et des proches des membres. Une pensée particulière pour M.Michel DESBOIS président de la FFPJP et M. Jean Pierre BISCHOFF qui a occupé le poste de président de notre comité pendant de nombreuses années.

Suite à cette minute de silence je vous demanderai d'applaudir tous les bénévoles dont vous faites partie, qui donne de leur temps pour que l'on puisse dans les meilleures conditions pratiquer notre passion. "LA PETANQUE".

Je vous remercie.

<u>Appels des sociétés</u> : Les représentants des clubs sont présents à l'exception du club du VDR représenté par SAINT MICHEL/MEURTHE et celui de CHARMES représenté par NOMEXY.

Le quorum est atteint, l'AG peut se dérouler.

<u>Présentation des invités</u> :
Les représentants de la Ville d'Epinal sont excusés, ainsi que le député M. VIRY, M. VANSSON président du Conseil Départemental, étant quant à lui représenté par M. Benoit JOURDAIN, vice-président. Sont également présents, Mrs Jean Marie DANIEL vice président représentant le Comité Olympique, ainsi que M. Jean Charles AMIRAULT président représentant le comité du Sport Adapté.

M. BLAISE signale qu'un changement est survenu au club du GCM, un nouveau président ayant été élu en la personne de M. David CHASSARD, bienvenue à lui. Il évoque aussi la création d'un nouveau club sur EPINAL, le club de la VIERGE.

Approbation du P.V.de la dernière assemblée Générale :

Le procès verbal de l'Assemblée Générale 2017 est adopté à l'unanimité

M. BLAISE donne la parole aux responsables des différentes commissions, *dont les rapports sont joints à ce compte rendu.*

- M. François CLAUDEL en tant que secrétaire général du comité des Vosges. Son rapport moral est adopté à l'unanimité. *Annexe1.*

- M. Philippe PAULUS Trésorier qui présente les comptes annuels Cette année nous terminons en positif de 7 867,53 € ce qui n'est pas arrivé depuis de nombreux exercices. La rigueur dans la gestion a porté ses fruits.

Le Conseil départemental nous a accordé une subvention de 2 500 € ce dont nous les remercions.

Le rapport détaillé est joint également. *Annexe2*

Des questions sont posées par des membres de l'assemblée auxquelles M. PAULUS a répondu :

– Sur le montant demandé pour les démissions, une partie ne peut elle pas être reversée au club quitté ? Réponse NON car le tarif est établi par la FFPJP et ne peut être ni augmenté ni diminué.

- A quoi correspondent les achats exceptionnels. Réponse : Gerbe pour le décès de M. BISCHOFF et insertion dans le journal, don à la fondation ILONA suite au décès de M. DESBOIS en remplacement de la gerbe notamment.

- Une ligne manque sur le document remis. Réponse : c'est un problème technique qui ne permettait pas de faire rentrer la ligne absente sur le document.

<u>Vérificateurs aux comptes :</u>

Intervention de Mme GUINEPAIN qui représente les vérificateurs aux comptes. Elle précise que suite aux vérifications effectuées, aucune observation particulière n'est à faire. Quitus est donné au trésorier.

Suite au vote le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Parole donnée à M. Benoit JOURDAIN représentant le Conseil Départemental intervient. Il a retenu que nous déplorions le vieillissement de notre sport et la baisse des effectifs. Il rappelle que le rôle du Conseil Départemental bien que victime des difficultés financières, est de soutenir les actions menées sur le territoire et notamment celles sportives. Le Département des Vosges s'est engagé à soutenir et à valoriser le sport. Des dispositions ont été prises pour aider à structurer les différents acteurs. L'actif du Comité des Vosges de pétanque de plus de 85 000 € est un résultat dont nous pouvons nous féliciter. Le département a fait le choix d'embaucher une personne pour aider les clubs dans divers domaines. Il faut impliquer les clubs dans la citoyenneté. Le département s'implique pour aider et pérenniser le monde sportif qui est un levier du maintien de la population vosgienne, les bons résultats dans les différentes compétitions valorisant le territoire. Il nous souhaite à tous une bonne saison 2019.

- M. Daniel BENOIT pour la Commission des compétitions (rapport joint) *Annexe 3*

Question : Il est demandé que le Club organisateur d'un Trophée Aînés et Mixte de récompenser l'équipe finaliste. Qu'entendez-vous par là ? Montant, forme ? Cela sera à définir prochainement par le CD 88, mais il est rappelé qu'aucune récompense en espèces ne peut être accordée.

Il est précisé par M. Joël BLAISE que, suite à une décision de la commission, désormais, le club organisateur des ½ et finale de coupe Bernard Duc/Vosges devra régler les frais d'arbitrage.

En ce qui concerne le CRC provençal, il sera pris une décision ultérieurement.

Le rapport de M. Daniel BENOIT est adopté à l'unanimité.

- M. Denis LAURAIN pour la commission technique. (rapport joint) *Annexe 4*

M. Joël BLAISE précise qu'à compter de l'année prochaine, il n'y aura plus que 4 équipes vosgiennes de jeunes dans les championnats GRAND EST. Chacune devant jouer dans sacatégorie. De plus, tous les éducateurs doivent se recycler ou passer les diplômes supérieurs avant 2021. (document annexé déjà transmis aux représentants de clubs)

- M. Yvon PAPELIER pour Commission de Discipline (rapport joint) *Annexe5*

Il rappelle notamment que nous devons avoir toujours sous la main les documents nécessaires pour l'établissement d'un rapport d'incidents lors des compétitions que nous organisons. Tous fais peuvent être rapportés dont vous êtes témoin ou acteur, altercations entre joueurs pendant ou en dehors des parties, propos insultants contre un membre du comité, un arbitre etc.

Questions : M. AUDINOT de Mirecourt, revient sur les incidents survenus lors du championnat triplette provençal à Remiremont. Le niveau des sanctions n'est pas compréhensible et certains ont évoqué « de petits arrangements » à la suite de ces incidents. De plus, des demandes de remise de peine n'ont pas obtenu le même traitement. Il y a eu des cartons rouges distribué

Réponse de M. PAPELIER : La commission de discipline a été saisie sur la demande du Président du Comité suivant les éléments dont il disposait dans les rapports remis. L'arbitre en cause a été immédiatement suspendu par la commission d'arbitrage, habilitée à sanctionner ses membres, l'arbitre ne pouvant pas passer de ce fait en commission de discipline. Il peut donc continuer à jouer, la suspension n'intervenant que pour son activité d'arbitre, les faits reprochés étant intervenus dans l'exercice de cette fonction.

Les décisions sont prises en fonction des faits présentés et en toute objectivité. En ce qui concerne les demandes de remise de peine, elles ont fait l'objet d'un vote a bulletin secret lors d'une réunion des membres du comité. Aucun arrangement là non plus.

M. Joël HANS président du Club de Remiremont revient sur les faits survenus lors du championnat triplette provençal qu'il organisait, en précisant que la plupart des problèmes proviennent de joueurs qui consomment de l'alcool souvent hors de la buvette, car ils ont de l'alcool dans leurs voitures ou abusent lors des repas pris au restaurant. Les organisateurs de compétitions ne peuvent pas surveiller tout le monde,

Il est précisé que l'année prochaine, la FFPJP va mettre en place des tests alcoolémiques. Lorsque ceux-ci seront positifs, l'intéressé sera passible d'un carton rouge, mais il n'y aura pas de présentation à la commission de discipline, sauf si des incidents surviennent.

Question : En CDC vétéran il est désormais imposé qu'un arbitre soit présent. Si pas d'arbitre désigné par la commission d'arbitrage, le président du club organisateur doit pourvoir à son remplacement et ou se substituer à celui-ci.

- Mme Mireille DEPAOLI représentant M. Yannick MERY responsable pour de la Commission d'Arbitrage, absent (rapport joint) *Annexe 6*

M. BLAISE précise à l'assemblée des directives émanant du Comité du Grand Est suivant les documents déjà transmis aux responsables de Club .

En ce qui concerne le budget prévisionnel 2019 établi par M. PAULUS, il est soumis aux votes des personnes présentes. Celui-ci est adopté avec une voix contre et une abstention. Budget prévisionnel revu à l'équilibre et renvoyé à tous les clubs le 26/12/2018.*Annexe7*

La vente du local pourrait améliorer les prochains budgets, puisque des visites semblent pouvoir aboutir à la vente prochainement.

Les représentants du Comité des Vosges lors de l'Assemblée Générale du Comité Grand Est, seront Mrs Allan ABDELFADI et Joël BLAISE puisqu'ils sont membres du dit comité.

Nous procédons aux récompenses des différentes catégories.et particulièrement à nos deux champions de France section Sport Adapté Mrs Pascal DURIN et Eric PIERRE ainsi que Melle Maëlle PICARD notre espoir féminin, pour sa performance en équipe de France durant l'année 2018.

A l'issue de cette réunion, les membres de la commission pour le Championnat de France 2020 à Epinal, procéderont à l'élection de leur Président.

Nous invitons les personnes présentes à partager le Pot de l'Amitié offert par le Club du LPE, et qui sera servi dans notre local.

FIN de l'AG 2018

PS : Les membres de la commission pour le Championnat de France 2020 ont élus M. Allan ABDELFADI président de celle-ci.

Compte-rendu rédigé par Mme Mireille DEPAOLI

Le Secrétaire Général

Le Président du Comité des Vosges